



MODALITÉS DE L'EXAMEN D'ENTRÉE A LA CINEFABRIQUE

SESSION 2018

I-Cadre général

La CinéFabrique est une école nationale supérieure de cinéma et de Multimédia qui offre sur 3 années une formation initiale gratuite et diplômante. Implantée en Région Auvergne-Rhône-Alpes elle est accessible par un examen national.

La CinéFabrique accueille chaque année 30 élèves, répartis en 5 parcours :

- 6 élèves au sein du parcours Scénario
- 6 élèves au sein du parcours Production
- 6 élèves au sein du parcours Image
- 6 élèves au sein du parcours Son
- 6 élèves au sein du parcours Montage

II-Inscription à l'examen d'entrée 2018

Conditions d'inscription

L'examen d'entrée est ouvert à tous les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans à 25 ans (c'est-à-dire être né entre 1992 et 2000).
- Être Français ou ressortissant de l'espace économique européen, ou à défaut bénéficier d'un titre de séjour en cours de validité (les renseignements administratifs seront exigés pour valider l'inscription).
- Aucun niveau d'études n'est requis à l'entrée de la CinéFabrique. Cependant, la sélection des candidats qui n'auraient pas leur baccalauréat à la rentrée de septembre 2018 sera soumise à la validation du conseil pédagogique qui statuera dès la fin des épreuves sur les capacités et la motivation des élèves à suivre la formation.

Pour participer aux épreuves sélectives de l'examen d'entrée, les candidats doivent s'inscrire en ligne.

Les étapes d'inscription

Étape 1 : Création du compte candidat

A partir du lundi 5 mars 2018 à midi et jusqu'au vendredi 13 avril 2018 à midi, les candidats créent un compte candidat depuis le site Internet de la CinéFabrique.

Les candidats reçoivent automatiquement un mail, avec un lien de validation de la création de leur compte.

Étape 2 : Inscription à l'examen d'entrée 2018

Le candidat se rend sur son espace et s'inscrit à l'examen d'entrée 2018 en suivant les consignes.

L'inscription est ouverte entre le lundi 5 mars 2018 12h00 et le vendredi 13 avril 2018 12h00. Au-delà de cette date aucune inscription ne sera prise en compte.

Étape 3 : Envoi par voie postale du formulaire et des modalités de l'examen d'entrée

-Le candidat envoie par courrier postal le formulaire d'inscription dûment signé, accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de la CinéFabrique et de la copie d'une pièce d'identité (ou d'un titre de séjour en cours de validité le cas échéant).

-Les frais d'inscription à l'examen d'entrée sont de 80 euros pour les non-boursiers et de 40 euros pour les boursiers (sur présentation d'un justificatif).

-L'ensemble du dossier doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception impérativement au plus tard le 13 avril 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CinéFabrique
Examen d'entrée 2018
5 rue Communieu
69009 Lyon

Pas de dépôt de dossier directement dans la boîte aux lettres de la CinéFabrique.

-Pour les candidats présentant un handicap, un aménagement des épreuves est possible. Un justificatif établi par un médecin homologué, enregistré auprès de la MDPH est demandé. N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Étape 4 : Validation de l'inscription par l'administration

L'inscription ne sera validée et l'accès aux épreuves activé **qu'à réception du dossier d'inscription complet**. Le candidat recevra par courriel la validation de son inscription définitive si le dossier envoyé est complet.

En l'absence de réponse 10 jours après l'envoi de votre dossier, merci de contacter la CinéFabrique.

L'accès à l'examen en ligne se fera depuis le compte candidat à partir du vendredi 27 avril 2018 à midi.

III- Déroulement des épreuves

L'examen d'entrée se déroule en 3 tours.

Premier tour : admissibilité

-Les épreuves du premier tour seront dévoilées le vendredi 27 avril à midi sur le site de l'examen d'entrée de la CinéFabrique, et par mail aux candidats dont l'inscription aura été validée par l'administration

Elles seront clôturées le 18 mai à midi.

Entre le 27 avril et le 18 mai, les candidats sont invités à mettre en ligne les documents suivants à des dates déterminées qui seront communiquées le 27 avril 2018 :

-un portfolio (projets acceptés : photos, dessin, scénario, BD, vidéo, son...)

-un Cv et une lettre de motivation

-un exercice audiovisuel dont la thématique sera annoncée le 27 avril 2018 (thème 2015 « Autoportrait », thème 2016 « Ma rue », thème 2017 « Ma cousine »).

Deux rendez-vous sont également à prévoir au cours desquels le candidat devra impérativement se connecter pour réaliser les épreuves sur internet dans un temps limité :

-Le samedi 5 mai 2018 de 9h30 à 12h30 pour le questionnaire général

-Le samedi 12 mai 2018 de 9h30 à 12h30 pour le questionnaire technique lié à la spécialité choisie par le candidat.

-Les épreuves du premier tour se déroulent entièrement en ligne. Elles nécessitent une bonne connexion internet ainsi qu'un navigateur récent. Le candidat est précisément guidé tout au long de l'épreuve.

-Aucune information concernant le contenu des épreuves ne sera communiquée par mail ou téléphone.

Les résultats du 1er tour seront communiqués le mercredi 6 juin à 17h sur le site Internet de la CinéFabrique. Les candidats sélectionnés seront également informés par mail de leur date et du lieu de passage au 2ème tour (Lyon ou Paris).

Deuxième tour : sélection

-Les épreuves du deuxième tour auront lieu entre le 25 juin 2018 et le 29 juin 2018. Le candidat sera convoqué une journée sur cette période, à Paris ou à Lyon. Le lieu de convocation ne pourra pas être contesté par le candidat.

-Les épreuves du deuxième tour consistent en un exercice lié à la spécialité avec un intervenant et un workshop sous forme de petit tournage.

-Le candidat recevra sa convocation par mail.

Les résultats du deuxième tour seront communiqués le lundi 2 juillet 2018 à partir de midi sur le site Internet de la CinéFabrique

Troisième tour : rencontre avec le Jury

- Les candidats retenus seront convoqués pour une rencontre avec le Jury à Lyon le 4, 5 ou 6 juillet (date et horaire communiqués le lundi 2 juillet 2018).

Résultats définitifs

La liste définitive des candidats admis à la CinéFabrique sera communiquée le 9 juillet à midi sur le site Internet de la CinéFabrique.

A l'attention des étudiants boursiers : au troisième tour, la CinéFabrique rembourse les trajets en train (il n'y a pas de remboursement d'essence) des candidats boursiers ne résidant pas en Région Auvergne Rhône-Alpes, sur

présentation de justificatifs. Les justificatifs doivent être envoyés avant le 17 Septembre 2018 à l'adresse examen-2018@cinefabrique.fr

IV- Critères de sélection

Les candidats sont recrutés selon les critères suivants :

Équilibre de la promotion :

- 6 élèves par parcours
- Parité hommes/femmes
- Diversité des univers, des âges et des expériences
- Mixité sociale

-L'examen n'est pas discriminant à l'écrit et aucun dossier scolaire n'est à fournir.

-La créativité artistique et la finesse du point de vue sont valorisées : le candidat doit faire preuve d'une capacité à affirmer son point de vue dans le traitement d'un sujet. Il doit également témoigner d'un certain regard critique par rapport à une œuvre (analyse d'une photo, d'une bande son, d'une histoire...)

-Aptitudes techniques (en fonction des parcours) : les candidats doivent démontrer leurs aptitudes à s'approprier des techniques ou des méthodologies, et mettre en évidence leurs capacités à manipuler du matériel, des logiciels...

-Motivation : les candidats doivent montrer leur motivation dans la spécialité choisie. Leur engagement doit être manifeste et transparaître tout au long des épreuves.

-Comportement professionnel : les métiers de l'audiovisuel exigent un comportement professionnel irréprochable – ponctualité, fiabilité, esprit d'équipe... Ce comportement est également évalué lors des épreuves.

V- Modalités d'évaluation

Les épreuves du premier tour seront corrigées en double correction par des professionnels du parcours de la spécialité que le candidat aura choisie lors de son inscription. Le Portfolio, l'exercice audiovisuel, le questionnaire général et le questionnaire technique sont anonymes.

Le jury du premier tour se réunira sous la présidence du directeur de l'école.

Les épreuves pratiques du deuxième tour seront évaluées par deux professionnels pour chacun des parcours.

Les épreuves du troisième tour seront évaluées par un jury constitué de :

- un professionnel pour chacun des parcours enseignés à l'école
- un ou plusieurs membres de l'équipe de la CinéFabrique
- une ou plusieurs personnes extérieures à l'école
- un enseignant-chercheur de l'université Lumière-Lyon 2

Après décision de la Commission Pédagogique, 30 candidats seront admis (6 par parcours). Une liste d'attente sera également constituée en cas de désistement d'un candidat admis. Un candidat sur liste d'attente pourra être contacté pendant 1 mois après la rentrée de septembre 2018.

Les candidats non admis à chacun des tours recevront une notification par mail. LES DECISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL. Aucun retour aux candidats ne sera fait sur les épreuves.

Les sommes versées à l'inscription à l'examen d'entrée sont acquises et ne peuvent en aucun cas être restituées au candidat.

VI- Remarques générales

Aucune correspondance concernant l'examen d'entrée ne sera assurée par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.). Par conséquent, l'école ne répondra à aucun message privé, ni commentaires laissés par ces voies de communication. De plus, l'école se réserve le droit de supprimer catégoriquement tous les messages concernant l'examen d'entrée.

Rentrée

Les candidats admis seront attendus le lundi 3 septembre 2018 à 9h sur le site de la CinéFabrique (5 rue Communieu 69009, Lyon). Pour tout renseignement, il est possible de contacter notre équipe par mail à : examen-2018@cinefabrique.fr

Avertissement

-L'enseignement à la CinéFabrique est à plein temps, il n'est donc pas possible de travailler parallèlement.

-Pour les candidats boursiers, la demande de bourses au CROUS doit être faite selon les références communiquées dans le formulaire d'inscription.

A noter que sur évaluation des critères sociaux, dans certains cas particuliers, la CinéFabrique peut également proposer des bourses à ses élèves.

L'Ecole se réserve le droit de modifier si nécessaire les présentes modalités.

Fait à Lyon, le 22 février 2018

MERCI DE CONSULTER REGULIEREMENT

VOTRE BOÎTE MAIL !